

Rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité

*Préparé par le
Cabinet du maire*

Chères citoyennes et chers citoyens,

Il est de mon devoir chaque année en juin, de faire rapport aux citoyens lors d'une séance du conseil municipal, des faits saillants du dernier rapport financier de la Municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la Municipalité qui l'accompagnent.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Municipalité a déposé, le 25 mai dernier, le rapport financier consolidé de la Ville de Sept-Îles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec le rapport financier, de même que celui du taux global de taxation réel (TGT), lesquels ont été transmis ce 25 mai 2020 à la Municipalité en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2019

Le résultat des activités financières de fonctionnement consolidées de l'exercice financier 2019 s'est soldé par un excédent à des fins fiscales de 1 745 951 \$, soit un excédent de 2 056 124 \$ provenant de l'administration municipale combiné à un déficit de 310 173 \$ généré par l'ensemble des organismes contrôlés inclus dans le périmètre comptable de la Municipalité.

En ce qui concerne l'excédent de l'administration municipale 2 056 124 \$, celui-ci s'explique principalement par les variations suivantes :

- Des revenus additionnels à ceux budgétés de 708 000 \$ provenant de l'imposition de droits de mutation immobilière;
- Des revenus supérieurs de 560 800 \$ à ceux qui avaient été budgétés provenant de la taxe foncière et services municipaux, en incluant les paiements tenant lieu de taxes des gouvernements provincial et fédéral;

- Des revenus additionnels à ceux budgétés de 461 500 \$ provenant des services rendus aux organismes municipaux et aux citoyens;
- Des revenus d'intérêts additionnels de 431 000 \$ provenant majoritairement de l'augmentation des liquidités et de la hausse des taux d'intérêts ;
- Des revenus non prévus de 426 000 \$ provenant de la vente de terrains domiciliaires et industriels;
- Des dépenses de fonctionnement supplémentaires de 397 000 \$ provenant des activités de déneigement;
- Des économies sur les frais de financement et le remboursement en capital de 116 000 \$;
- Des contributions financières additionnelles non budgétées de 341 000 \$ nécessaires pour certaines corporations suite à l'interprétation de Revenu Québec pour le traitement des taxes de vente;
- Et par d'autres variations de revenus et de dépenses de 90 700 \$.

Je tiens à préciser qu'il est toujours possible de consulter le rapport financier 2019 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée, en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles au ville.sept-iles.qc.ca sous la rubrique « La Ville » dans la section « Budget et situation financière ».

SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

L'excédent de l'exercice financier 2019 pour fins fiscales de 2 056 124 \$ porte ainsi le surplus accumulé non affecté de la Municipalité à 10 909 312 \$. En conformité avec la politique sur l'utilisation de nos surplus, la trésorière recommande une augmentation de notre fonds de roulement de 205 000 \$, augmentation qui fera passer notre fonds de roulement de 4 970 000 \$ à 5 175 000 \$, ce qui permettra d'augmenter la capacité de la Municipalité à financer « comptant », certaines de ses acquisitions d'immobilisations. En 2020, le PDI (programme des dépenses en immobilisations) prévoit qu'un montant estimé

à 1 671 000 \$ pourrait être affecté à la réalisation de certains projets d'investissement prévus à ce plan, diminuant d'autant le recours à l'emprunt et, conséquemment, n'ajoutant pas de pression sur la dette municipale.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2019

En 2019, la Ville de Sept-Îles a réalisé des dépenses d'investissement totalisant la somme de 12 982 548 \$, comparativement à des investissements de 12 992 255 \$ en 2018.

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit, par catégories :

Activités d'investissement au 31 décembre	2019	2018
Réfection de rues	3 964 309 \$	3 183 337 \$
Développement domiciliaire		7 016
Infrastructures en eau et égout	5 864 899	2 127 112
Gestion des matières résiduelles	437 056	2 241 236
Bâtiments	1 117 672	1 102 421
Parcs	84 477	2 904 933
Machinerie, véhicules, outillage et équipements	1 506 481	1 409 497
Autres	7 654	16 703
Total des investissements	12 982 548	12 992 255

ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE

En date du 31 décembre 2019, la dette à long terme de la Municipalité et le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissaient à 90 241 647 \$, dont un montant de 9 320 590 \$ à la charge du gouvernement du Québec. La Ville devra procéder au financement de ses activités d'investissement et de fonctionnement en cours au 31 décembre 2019 pour des investissements nets totalisant 572 368 \$, portant ainsi

l'endettement net total à cette date à 81 493 425 \$ (81 717 147 \$ au 31 décembre 2018). Le coût du service de la dette pour l'exercice financier 2019 s'élève à 10 232 861 \$ (10 175 784 \$ en 2018).

Le ratio du pourcentage de l'endettement sur les revenus totaux est de 116,2 % (121 % en 2018) et le ratio du coût du service de la dette sur les dépenses de fonctionnement et du remboursement de la dette est de 15,9 % (16,1 % en 2018). Les ratios de 2019 sont en deçà des indicateurs cibles indiqués à la Politique de gestion de la dette de la Municipalité, qui avaient été fixés à un maximum de 150 % pour le ratio du pourcentage d'endettement et à un maximum de 18 % pour le ratio du coût annuel du service de la dette.

RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport de l'auditeur indépendant du 25 mai 2020, soit la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L., conclut que les états financiers consolidés de la Ville de Sept-Îles donnent dans tout leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur actif financier net et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme Deloitte S.E.N.C.R.L. avisait également les membres du conseil municipal que le taux global de taxation réel de l'exercice le 31 décembre 2019 de la Ville de Sept-Îles a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

LOI CONCERNANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES ET LA VILLE DE FERMONT - PROGRAMME D'HABITATION

Conformément à l'article 7 de cette loi permettant à la Ville d'adopter un programme

d'habitation pour venir en aide financièrement à la construction de logements, le maire doit, dans son rapport sur la situation financière de la Municipalité, présenter un état de la mise en œuvre de ce programme d'habitation en indiquant le nombre de demandes présentées au cours du dernier exercice financier et pour chacun des bénéficiaires, la nature de l'aide financière accordée, le montant et le nombre de logements visés.

Par conséquent, pour l'exercice en cours, un seul règlement était encore en vigueur dans le cadre de ce programme d'habitation, soit :

Le programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)

La Ville de Sept-Îles a adopté le 14 mars 2011 le règlement n° 2011-186 portant le titre « *Règlement instituant un programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)* ». Au cours de l'année 2019, la Municipalité n'a accordé aucune subvention en vertu dudit programme.

État de mise en œuvre du programme à ce jour (règlement n° 2011-186) :

Total de l'enveloppe disponible	1 000 000 \$
Montant de l'aide accordée durant les exercices antérieurs	675 000
<u>Montant de l'aide accordée durant le présent exercice</u>	<u>0</u>
<u>Enveloppe disponible pour projets futurs</u>	<u>325 000 \$</u>

CONCLUSION

Après plus de six ans à la Mairie de Sept-Îles, il est opportun de mettre les choses en perspective en rappelant certains éléments qui ont meublé l'actualité financière de la Ville au cours des dernières années et qui ont guidé plusieurs des décisions du conseil

municipal. Voici les défis financiers de taille avec lesquels nous avons dû composer :

2013 : La situation dans le quartier du haut Sainte-Famille, où plusieurs résidences ont dû être relocalisées suite à des mouvements de terrains, ajoutait au stress financier et nous causait bien des maux de tête. Cette cause est aujourd'hui devant la cour, et nous avons la ferme intention de récupérer des sommes substantielles investies par la Municipalité au fil des ans dans ce dossier.

2013 : Il y a eu d'importants investissements pour lesquels les subventions gouvernementales n'ont pas été au rendez-vous. On peut penser au complexe aquatique ; projet d'environ 15 millions pour lequel la Ville n'a obtenu qu'un maigre 3 millions de dollars en subvention du gouvernement du Québec.

2014 : La Ville a traversé un ralentissement économique qui s'est amorcé en 2014 et dont nous sortons à peine. Il a fallu, au cours des dernières années, composer avec une période d'incertitudes et adopter une gestion serrée et très prudente. Bien que l'acquisition des installations ferroviaires et portuaires de la Pointe-Noire par le gouvernement se soit avérée une bonne nouvelle, d'intenses négociations ont dû être menées pour assurer le remboursement des taxes dues à la Ville et l'évaluation adéquate des installations. Encore là, une situation qui n'a pas été sans apporter son lot de préoccupations.

2015 : Le renouvellement du pacte fiscal avec le gouvernement se solde par une perte de 800 000 \$ dans les revenus de la Municipalité. Un manque à gagner qui nous a fait mal cette année-là, mais aussi au cours des années subséquentes.

2015 : Malgré tous ces éléments, le conseil municipal s'est doté d'un cadre financier qui a permis de mettre fin à l'utilisation du surplus pour équilibrer le budget de fonctionnement de la Ville ; une pratique qui était devenue préoccupante puisque le surplus diminuait de façon considérable, hypothéquant d'autant la capacité de la Municipalité à répondre à

des imprévus. L'enjeu était de taille et nécessitait une intervention rapide et musclée afin de mettre fin à cette pratique. Il a donc fallu prendre certaines décisions moins populaires et miser sur l'efficience pour graduellement se débarrasser de cette mauvaise pratique, mais nous y sommes parvenus. La mise en place de ce cadre financier nous a également permis d'augmenter le fonds de roulement, diminuant d'autant notre recours à l'emprunt pour financer certains investissements.

À ces faits saillants s'ajoutent des obligations environnementales de plus en plus exigeantes et coûteuses pour la Ville, et des décisions plus récentes comme celle d'engager des effectifs (pompiers) permanents à temps plein au Service de la sécurité incendie, afin de se conformer aux obligations du schéma de couverture de risques.

Malgré tous ces défis, la Ville de Sept-Îles se retrouve dans une bonne situation financière.

C'est le résultat d'une gestion qui mise, année après année, sur l'efficience de nos équipes. Des équipes que je remercie pour leur engagement face à notre mission, mais aussi pour ces efforts concertés en matière d'efficience. Malheureusement, c'est aussi le résultat de certaines décisions moins populaires qu'il fallait prendre, sans quoi les résultats d'aujourd'hui seraient fort différents.

La meilleure nouvelle dans tout ça, c'est d'avoir réussi à ramener le surplus accumulé non affecté à environ 10 millions de dollars, ce qui peut paraître imposant comme bas de laine, mais qui ne l'est pas tant pour une ville comme la nôtre dont l'endettement net est de quelque 81 millions de dollars. Il faut pouvoir faire face aux imprévus et mieux se positionner pour l'avenir qui aura aussi son lot de défis. Pensons au remplacement de l'aréna Conrad-Parent par la construction d'un complexe multisport, lequel est très attendu par la population et nécessitera des investissements importants. La clé dans ce projet est d'obtenir le financement attendu des gouvernements. Ce projet est conditionnel à leur participation car, autrement, il sera impossible pour la Ville d'assumer seule pareille

facture. Si la participation des gouvernements n'est pas au rendez-vous, il y aura des choix déchirants à faire, mais le cadre financier devra être respecté.

Un autre investissement majeur à venir, est celui de la réfection complète du boulevard Laure, que le ministère des Transports prévoit amorcer d'ici environ cinq ans. Ces travaux impliqueront une participation financière de la Ville de plusieurs dizaines de millions de dollars. Tout comme le remplacement de l'aréna Conrad-Parent, ces travaux ne pourront être repoussés indéfiniment. Il s'agit d'obligations connues auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire et pour lesquelles il faut nous préparer d'un point de vue financier. Et c'est exactement ce à quoi nous travaillons depuis un moment : améliorer notre situation financière pour faire face à ces futures obligations.

Par contre, s'il y a un inconnu majeur dans tous ces efforts de planification, c'est sans contredit la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 et qui risque d'avoir d'importants impacts financiers. À quel point ? Personne ne peut le prédire à ce moment-ci. La bonne nouvelle, c'est que nos gouvernements ont démontré jusqu'à présent une volonté de soutenir les individus, les entreprises, mais aussi les municipalités. Il y aura un coût important à cette pandémie, mais je demeure confiant quant aux impacts financiers sur notre planification et sur le soutien reçu des deux paliers de gouvernement pour traverser la crise, tout comme je le demeure en matière de santé. La reprise des activités est amorcée et les signaux sont, somme toute, encourageants.

Finalement, s'il est un enjeu que nous ne devons jamais perdre de vue dans toutes les décisions que nous prenons, c'est celui de la démographie. L'attraction et la rétention des travailleurs et de leur famille impliquent le maintien d'investissements soutenus dans nos infrastructures et nos services. Sept-Îles doit se présenter sous son meilleur jour ; être intéressante, attirante et accueillante. Cela implique de poursuivre les investissements qui renforcent la qualité de vie et l'attractivité de notre milieu. Si nous parvenons à renverser la tendance démographique des dernières années, ce sera notre meilleure chance de succès.

Alors, voilà qui trace un portrait juste de la situation financière de la Ville de Sept-Îles. Il y a bien quelques incertitudes dans le décor, mais nous sommes bien positionnés pour faire face à l'avenir. Merci à M^{me} Suzy Lévesque, trésorière et directrice du Service des finances, et à toute son équipe, pour l'accompagnement et la gestion rigoureuse de nos avoirs collectifs. Merci également aux membres du conseil municipal qui arrivent, année après année, à élever l'hélicoptère pour mener des discussions responsables qui mènent à l'adoption des budgets. Je tiens aussi à remercier notre directeur général, M. Patrick Gwilliam, et son équipe. M. Gwilliam a le défi quotidien de mettre en application un plan d'action qui tient compte de notre réalité financière et de faire au conseil municipal des recommandations dans une optique d'amélioration continue, où le citoyen demeure au centre de nos actions.

Ce rapport sera disponible sur le site Web de la Ville de Sept-Îles.

Au plaisir,

Le Maire,



Réjean Porlier